

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CP

Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CP
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2120770269-45-0000
Nom de la substance : peroxyde d'hydrogene-urée
No.-CE : 204-701-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents oxydants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3
82049 Pullach
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 / 89 / 74422 – 0 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

Pictogrammes de danger	:	 
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	:	Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles. P232 Protéger de l'humidité. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P315 Consulter immédiatement un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Élimination: P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : peroxyde d'hydrogene-urée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

No.-CE : 204-701-4

Nature chimique : Solide

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
peroxyde d'hydrogene-- urée	124-43-6 204-701-4	<= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Appeler immédiatement un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Enlever toute source d'ignition.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Enlever avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter tout confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Protéger de toute contamination.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température de stockage : < 30 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

recommandée

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
peroxyde d'hydrogene--urée	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20,1 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,15 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
peroxyde d'hydrogene--urée	Eau douce	0,036 mg/l
	Eau de mer	0,036 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	12,86 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,13 mg/kg
	Sédiment marin	0,13 mg/kg
	Sol	0,005 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : >= 480 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre de type P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: cristallin(e)
Couleur	: blanc
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 5,2 Concentration: 100 g/l
Point/intervalle de fusion	: env. 72,5 °C Décomposition
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable Décomposition
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas, n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, supé-	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 0,65 gcm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : 650 kg/m³

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : 500 g/l soluble (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,09 (25 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 3.

9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : 60 °C
Méthode: Test ONU H.4 TDAC-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélé-rante.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CP

Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Cornée bovine
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Espèce : Cornée bovine
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CP

Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: positif
Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Résultat: négatif
Remarques: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: positif
Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Résultat: négatif
Remarques: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Souris
NOAEL : 71,8 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Rat
NOAEL : 338,4 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Espèce : Souris
NOAEL : 71,8 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Rat
NOAEL : 338,4 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Donnée non disponible

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 37,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Algues): 6,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 11 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 18 h

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 37,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Algues): 6,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 11 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 18 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

peroxyde d'hydrogene--urée:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,09 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CP

Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1511
ADR : UN 1511
RID : UN 1511
IMDG : UN 1511
IATA : UN 1511

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : URÉE-PEROXYDE D'HYDROGÈNE
ADR : URÉE-PEROXYDE D'HYDROGÈNE
RID : URÉE-PEROXYDE D'HYDROGÈNE
IMDG : UREA HYDROGEN PEROXIDE
IATA : Urea hydrogen peroxide

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 5.1
ADR : 5.1
RID : 5.1
IMDG : 5.1
IATA : 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : OC2
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 (8)

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : OC2
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 (8)
Code de restriction en tun- : (E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CP

Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : OC2
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 (8)

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 5.1 (8)
EmS Code : F-A, S-Q

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 563
Instruction d'emballage (LQ) : Y545
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Oxidizer, Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 559
Instruction d'emballage (LQ) : Y545
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Oxidizer, Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version 2.0 Date de révision: 14.05.2019 Numéro de la FDS: 600000000018 Date de dernière parution: 01.03.2017
Date de la première version publiée: 05.07.2016

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P8	LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS	50 t	200 t

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL (CA) : Aucun des composants de ce produit ne se trouve dans la liste canadienne DSL, mais tous se trouvent dans la liste NDSL.

AICS (AU) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC (NZ) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI (KR) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS (PH) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

IECSC (CN) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI (TW) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (US) : Dans l'inventaire TSCA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.03.2017
2.0	14.05.2019	600000000018	Date de la première version publiée: 05.07.2016

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR